



# Savoirs pour Entreprendre

## Accès rapide :

[\[Quels sont les objectifs du dispositif ?](#)

[\[Quels sont les bénéficiaires ?](#)

[\[Quelles sont les modalités d'accès ?](#)

[\[Qui prend en charge la rémunération du stagiaire ?](#)

[\[Qui prend en charge le coût pédagogique de la formation ?](#)

[\[Qui contacter pour avoir plus d'informations ?](#)

## Présentation

### Quels sont les objectifs du dispositif ?

En fonction des objectifs et des acquis du bénéficiaire, il pourra lui être proposé de développer ses compétences dans les domaines suivants :

- L'entreprise, son environnement juridique et la gestion de projet
- La gestion et la comptabilité d'entreprise
- La stratégie commerciale et la communication
- Le management et la gestion des ressources humaines

Chaque année, plusieurs modules de formation par domaine sont programmés.

Ces modules de formation peuvent être mobilisés pendant les différentes étapes du parcours du créateur/repreneur d'entreprise.

## Bénéficiaires

### Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Le dispositif Savoirs pour Entreprendre s'adresse aux normands :

- Souhaitant créer ou reprendre une entreprise en Normandie,
- Ayant créé ou repris une entreprise en Normandie depuis moins de trois ans
- Et Ayant besoin d'acquérir ou de consolider leurs compétences entrepreneuriales afin de sécuriser leur parcours professionnel.

## Modalités d'accès

### Quelles sont les modalités d'accès ?

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- au guichet unique "[Ici je monte ma boîte](#)",
- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orientée vers un organisme de formation prestataire,
- à l'un des organismes de formation prestataire du dispositif **Savoirs pour Entreprendre** :
  - Calvados et Orne : [CMA 14-61](#)
  - Manche : [CMA 50](#)
  - Seine-Maritime et Eure : [Adéquation développement](#)

## Prise en charge

## Rémunération du stagiaire

Cette action de formation n'est pas agréée à la rémunération Région. Cependant, les stagiaires qui ne bénéficient pas de droit ARE peuvent prétendre à l'aide à la mobilisation de 100 euros pour l'ensemble de la formation.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure également une protection sociale durant toute la durée de l'action.

## Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

## Contact

## Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

### **Le numéro gratuit Parcours-Métier**

Des conseillers vous répondent au 0 800 05 00 00 sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie.

**0 800 05 00 00**

**Service & appel  
gratuits**

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Jeudi		14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00

# RECHERCHER UNE FORMATION